



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/COM.2/ISAR/L.8  
17 octobre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Commission de l'investissement, de la technologie  
et des questions financières connexes  
Groupe de travail intergouvernemental d'experts  
des normes internationales de comptabilité  
et de publication  
Vingt-troisième session  
Genève, 10-12 octobre 2006

**CONCLUSIONS CONCERTÉES**

**Examen de questions relatives à l'application des normes internationales  
d'information financière**

1. À sa vingt-troisième session, le Groupe intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) a réaffirmé que de bonnes normes d'information financière reposant sur des principes telles que les normes internationales d'information financière (IFRS) contribueraient grandement à la cohérence et au fonctionnement efficace de l'infrastructure financière, ainsi qu'à la mobilisation de ressources financières en faveur du développement des pays en développement et des pays en transition. Il a aussi souligné l'importance d'une instance comme l'ISAR, où les États membres pouvaient échanger leurs vues et leurs données d'expérience dans ce domaine, et identifier les meilleures pratiques à préconiser et à diffuser en vue d'harmoniser davantage les prescriptions en matière de publication d'informations et de favoriser ainsi l'investissement et le développement.
2. Le Groupe a constaté que suite à l'adoption en 2005 des normes internationales d'information financière (IFRS) par un grand nombre de pays et d'entreprises, différents acteurs, notamment les organes de réglementation, les auteurs des rapports, les utilisateurs

et les commissaires aux comptes, continuaient de rencontrer divers problèmes pratiques pour les appliquer. En particulier, il a estimé que pour contribuer à la bonne application des IFRS, un cadre réglementaire efficace ainsi qu'un système adéquat de vérification des comptes et des prescriptions appropriées en matière d'enseignement professionnel devraient être mis en place. Ce processus de longue haleine passait par l'adoption d'une stratégie bien définie et de mécanismes appropriés, afin de créer des capacités institutionnelles et techniques qui soient soutenues par des ressources adéquates.

3. Le Groupe d'experts a noté que les IFRS étaient initialement élaborées pour les grandes sociétés cotées sur les marchés financiers de pays développés. À cet égard, il a souligné que la question de la comptabilité des PME devait être abordée séparément afin de permettre à la grande majorité des entreprises du monde entier de répondre de manière efficace et utile aux besoins des utilisateurs de l'information financière.

4. Le Groupe a examiné les initiatives prises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et d'autres organismes de normalisation en vue d'élaborer des normes qui répondent aux impératifs des PME en matière d'information financière et a décidé d'appuyer ces efforts et de participer, si nécessaire, aux processus engagés.

5. Le Groupe a jugé nécessaire d'actualiser les orientations en matière de comptabilité et d'information financière pour les PME du niveau 3, qui traitaient des besoins des microentreprises, lesquelles jouaient un rôle particulièrement important dans les pays en développement et les pays en transition. Il a demandé à la CNUCED de reconstituer un groupe consultatif chargé d'évaluer les informations reçues en retour sur l'application des orientations pour les entreprises des niveaux 2 et 3 publiées par l'ISAR en 2003; de permettre à l'ISAR de participer au débat actuel sur la comptabilité des PME au sein de l'IASB et de la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC); et d'actualiser les orientations pour les PME du niveau 3.

6. Le Groupe est aussi convenu de procéder à des études et à des examens complémentaires pour mieux comprendre les difficultés que rencontraient les pays en développement et les pays en transition à satisfaire aux prescriptions internationales en faveur de normes qui soient bonnes et adéquates, en vue d'élaborer des lignes directrices sur les bonnes pratiques.

### **Comparabilité des indicateurs actuels de la responsabilité d'entreprise**

7. L'ISAR a constaté que les sociétés qui publiaient des informations sur la responsabilité d'entreprise étaient de plus en plus soucieuses de rédiger des rapports plus concis, plus utiles et davantage axés sur les résultats. Il a aussi pris note d'une tendance générale à l'incorporation d'informations non financières complémentaires des informations financières, et de la demande croissante, de la part des investisseurs, de données comparables et pertinentes sur les pratiques commerciales liées à la responsabilité d'entreprise.

8. Le Groupe a examiné le rapport du secrétariat intitulé «Lignes directrices sur des indicateurs de la responsabilité d'entreprise dans les rapports annuels» (TD/B/COM.2/ISAR/34), et a estimé que ce rapport constituait une contribution utile à la définition d'indicateurs de base et des méthodes de mesure employées pour ces indicateurs en vue d'une harmonisation des informations sur la responsabilité d'entreprise publiées dans les rapports annuels.

9. Le Groupe a considéré que la CNUCED devrait affiner et finaliser les lignes directrices sur les indicateurs de la responsabilité d'entreprise et sur leurs méthodes de mesure afin de publier des directives techniques facultatives à l'intention des entreprises. Ces orientations incorporeraient les résultats des travaux sur les critères de sélection des indicateurs et les besoins des utilisateurs en matière d'information. Elles devraient aussi prendre en compte les coûts/avantages de la production de cette information, et devraient ainsi être élaborées en consultation avec les auteurs des rapports. Le Groupe est convenu que la CNUCED devrait continuer de coordonner ses travaux avec d'autres organisations internationales s'occupant de la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise, ainsi qu'avec des acteurs des secteurs privé et public. Il a été aussi proposé de tester les indicateurs en question dans le cadre d'un projet pilote, à condition que des ressources soient disponibles.

10. Le Groupe a jugé utile l'étude du secrétariat sur l'application des indicateurs de la responsabilité d'entreprise («2006 Review of the implementation status of corporate responsibility indicators» (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.2)) – qui fournissait des informations pratiques en retour et permettrait ainsi d'affiner et de finaliser les lignes directrices sur les indicateurs – et a suggéré que la CNUCED continue à mener ce type d'étude.

### **Information sur la gouvernance d'entreprise**

11. L'ISAR a réaffirmé l'importance de bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise en vue de promouvoir l'investissement, la stabilité et la croissance économique. Il a félicité le secrétariat au sujet de la publication des «Lignes directrices relatives aux bonnes pratiques en matière d'information sur la gouvernance d'entreprise», qui a été accueillie avec satisfaction par la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes de la CNUCED.

12. Conformément aux conclusions concertées adoptées à sa vingt-deuxième session, l'ISAR, à sa vingt-troisième session, a examiné les résultats de l'examen annuel de la publication d'informations sur la responsabilité d'entreprise dans le document intitulé «2006 Review of the implementation status of corporate governance disclosures» (TD/B/COM.2/ISAR/CRP.3). Il s'est félicité de la qualité de cette étude, qui avait aidé à identifier un certain nombre de tendances importantes dans ce domaine. Il a aussi préconisé le recours facultatif à un indice de l'ISAR sur la publication d'informations en matière de responsabilité d'entreprise en tant que moyen pratique et novateur d'améliorer la transparence des entreprises.

### **Activités de suivi relatives à la comptabilité environnementale**

13. Le secrétariat a été prié d'envisager la mise à jour du manuel destiné aux concepteurs et utilisateurs d'indicateurs d'efficacité comme document complémentaire des indicateurs de la responsabilité d'entreprise.

### **Activités de suivi relatives au programme type de formation**

14. Le Groupe a prié la CNUCED de poursuivre ses travaux dans ce domaine en vue de renforcer la profession comptable dans les États membres, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, en prenant en compte le mémorandum d'accord signé entre la CNUCED et la Fédération internationale des experts-comptables (IFAC).

-----